



11 mai 2017

(17-2528)

Page: 1/2

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais/français

## NOTIFICATION

### *Addendum*

La communication ci-après, reçue le 11 mai 2017, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

#### Avis de modification - Listes des additifs alimentaires autorisés

Avis de modification à la liste des additifs alimentaires autorisés ayant d'autres utilisations acceptées visant à permettre l'utilisation du lactate de calcium à titre de source de calcium pour les gels d'alginate dans les produits de viande, de volaille et de poisson formés - Numéro de référence du document: NOM/ADM-0094

#### Contexte

La Direction des aliments de Santé Canada a complété une évaluation scientifique d'une demande sollicitant l'autorisation d'utiliser le lactate de sodium, en combinaison avec de l'alginate de sodium et des monoglycérides, en tant que liants et qu'agents texturants pour la fabrication de produits de viande, de volaille et de poisson formés vendus crus, congelés ou précuits.

Santé Canada a permis temporairement l'utilisation des trois additifs au moyen d'une autorisation de mise en marché provisoire (AMP), laquelle a été publiée dans la Partie I de la Gazette du Canada le 11 septembre 2010 (G/SPS/N/CAN/469 et G/SPS/N/CAN/597/Add.1).

Puisque la demande a été évaluée et l'utilisation telle que demandée de ces trois additifs n'a suscité aucune préoccupation en matière d'innocuité des aliments, que ce soit sur le plan nutritionnel ou toxicologique, Santé Canada a modifié *La liste des additifs alimentaires autorisés ayant d'autres utilisations acceptées* (<http://hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/addit/list/8-other-autre-fra.php>), valide le 3 mai 2017.

L'objectif de cette communication est d'annoncer publiquement la décision du Ministère à cet égard et de fournir les coordonnées pour toute demande de renseignements ou pour ceux qui souhaitent transmettre toute nouvelle information scientifique pertinente à l'innocuité de cet additif alimentaire.

#### **Le présent addendum concerne:**

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

---

**Délai prévu pour la présentation des observations: (Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)**

[ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet

**Organisme ou autorités désignés pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

**Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**

La version électronique du: "Avis de modification à la liste des additifs alimentaires autorisés ayant d'autres utilisations acceptées visant à permettre l'utilisation du lactate de calcium à titre de source de calcium pour les gels d'alginate dans les produits de viande, de volaille et de poisson formés - Numéro de référence du document: NOM/ADM-0094" est téléchargeable au:

<http://hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/nom-adm-0094/index-eng.php> (anglais)

<http://hc-sc.gc.ca/fn-an/consult/nom-adm-0094/index-fra.php> (français)

ou obtenu en écrivant au:

Autorité de notification et Point d'information du Canada sur les OTC et les MSP

Affaires mondiales Canada

Direction des règlements et des obstacles techniques

111, Promenade Sussex, Ottawa, ON. K1A 0G2

Canada

Tel: +(343) 203 4273

Fax: +(613) 943 0346

E-mail: [pointdinformation@international.gc.ca](mailto:pointdinformation@international.gc.ca)

---